

Arrêté 2017 – 16

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D41-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu l'arrêté 2015-30 portant nomination du secrétaire général de l'IEP d'Aix-en-Provence,

Vu l'arrêté 2016-09 portant délégation de signature du secrétaire général,

DECIDE :

Article 1 : En l'absence de Monsieur Eric ROSTANG, secrétaire général, Monsieur Guillaume HERMARY, chargé de mission, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, tous actes, pièces, documents, mandatements, décisions et autres, de nature individuelle, à caractère financier et comptable, à l'exception du budget de l'établissement et des décisions budgétaires modificatives.

Article 2 : La présente délégation de signature est valable jusqu'au 21 juillet 2017 inclus.

Article 3 : Le Secrétaire général de l'établissement et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 juillet 2017.



Professeur Rostane Mehdi,
Directeur.

DATE D'AFFICHAGE : 19 / 07 / 2017